

## *O-haka* 墓

Le vocable de tombe est généralement utilisé avec le préfixe honorifique « O » お, 御 indiquant la déférence et l'idéogramme *haka* 墓 qui désigne le lieu où sont déposés les restes du défunt (cendres et os). L'idéogramme *haka* apparaît pour la première fois dans le *Nihon shoki* 日本書紀 « Chroniques du Japon » achevées en 720, sous l'appellation de « pierre tombale, stèle, tombeau », *bohi* 墓碑.

L'étymologie du terme *haka* est multiple, elle varie en fonction du sens des idéogrammes auxquels ils se rapportent. Toutefois, force est de constater que les étymologies possibles se polarisent sur l'espace de la sépulture que les différentes acceptions déterminent et qualifient de manière spécifique.

Ce terme proviendrait de l'idéogramme « trace, marque empreinte » *haka*, *sokoha* 跡, comme pour indiquer précisément dans l'espace la place dédiée à la sépulture. De même, on retrouve dans une seconde étymologie, l'idée de marquage de l'espace de la sépulture par le fait de mesurer *hakarū* 計 un endroit en déposant une marque, un signe 標. La notion de lieu est également présente dans une autre étymologie mettant en évidence la notion de temps : « le lieu ultime », « le dernier lieu », *hatsuka* 果所. Mentionnons également cette étymologie composé de *hafumuri* 葬 « inhumer » et de *tē takaki* 高 « haut, élevé » qui désigne un lieu d'inhumation en hauteur, on pense évidemment aux pratiques anciennes et actuelles qui privilégient le haut des montagnes. L'une des dernières étymologies renvoie au nettoyage des tombes, à leur déblaiement, la tombe serait donc un lieu nettoyé pour faire l'inhumation *haki* 除, ce qui n'est pas sans rappeler certaines pratiques encore effectuées de nos jours, lors de la « fête des morts », *obon*, lorsque les personnes se rendent au cimetière pour désherber les contours de la tombe et permettre ainsi l'accueil des ancêtres.

Si les étymologies nous renseignent sur certaines pratiques et dispositifs anciens ou encore actuels, elles ne peuvent à elles seules rendre compte de l'ensemble.

Aussi, les toutes premières sépultures semblent avoir été inhumées sans dispositif culturel particulier, les dépouilles étaient déposées dans la terre, sans cercueil, ni tumulus. La période des « anciens tertres (funéraires) » *kofun* 古墳 annonce une nouvelle ère et un dispositif particulier pour les sépultures. En effet, c'est à partir de cette période (fin du III siècle – VI siècle) que des tombeaux ont été édifiés pour les chefs locaux, les empereurs, adoptant des formes carrée ou ronde ou combinant les deux. Les tertres dont la partie antérieure est carrée et dont la partie postérieure est circulaire, représentant l'aspect d'un trou de serrure sont les plus connus comme le Kofun de Nintoku (voir Photo n° 1). Situés sur des espaces naturels en hauteur ou sur des tertres aménagés, ces *kofun* étaient délimités par des fossés entourés d'eau, rappelant ainsi la séparation entre le monde de la mort (monde de *Yomi*, monde souterrain, la source jaune) et le monde d'ici-



Photo n° 1 : Tertre funéraire attribué à l'empereur Nintoku, Daisen Kofun (Wikipédia).

bas. Ces tertres funéraires comprenaient une chambre en pierre dans laquelle se trouvait la dépouille du défunt autour de laquelle étaient disposées des « figures de terre », *haniwa*, comme barrière de protection.

Le régime des codes marque la disparition progressive des *kofun* et l'avènement de nouvelles pratiques directement influencées par le bouddhisme venu de Chine au VI<sup>ème</sup> siècle (en 538). Adopté par le prince Shōtoku, le bouddhisme se répandit à la cour et dans la noblesse et à partir de la réforme Taika en 646, la tendance à incinérer les morts et à conserver leurs cendres dans des urnes cinéraires enterrées dans des tombes s'accrut. Cette pratique encore majoritaire de nos jours n'a concerné qu'une minorité de la population japonaise et ce jusqu'à l'ère Meiji (1868-1926). Pourtant, l'emprise du bouddhisme sur l'espace funéraire est toujours bien vivante même si elle est récemment remise en cause.

En effet, l'incinération et la pierre tombale en forme de stūpa, notamment la « pagode à cinq étages », *gorintō* sont les deux caractéristiques les plus manifestes du monopole du bouddhisme sur l'espace funéraire japonais. L'origine de ces deux pratiques est bien évidemment liée au « Bouddha historique », *shakamuni* car ce dernier aurait été lui-même incinéré et sur ses restes aurait été édifié un monument funéraire appelé stūpa.

Selon les périodes et les régions, les dispositifs funéraires ont varié ; notons toutefois qu'à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, le Japon unifié met en place une politique de contrôle religieux de lutte contre le christianisme qui aboutit au développement des pratiques funéraires bouddhiques pour l'ensemble de la population. Plusieurs ordonnances imposèrent aux familles, au « groupe domestique, » littéralement la « maison » *ie* 家 de s'inscrire à un monastère bouddhique local, d'y déclarer le décès de leurs membres, d'effectuer des funérailles bouddhiques et de procéder aux rituels commémoratifs du jour anniversaire de la mort du défunt ainsi qu'aux fêtes calendaires bouddhiques, ce qui se traduisit pour les plus aisés par l'édification d'une pierre tombale dans l'enceinte du monastère bouddhique. C'est ce que l'on appelle le « système des paroissiens de monastères » *danka seido* 檀家制度 : chaque groupe domestique est affilié à un monastère bouddhique de génération en génération ; les paroissiens participent à la vie du monastère par des dons, en contrepartie les bonzes effectuent l'ensemble des rites funéraires et des rituels post-mortem. De nos jours encore, ce système perdure, les pratiques funéraires et notamment le lieu de la sépulture est directement associé au monastère bouddhique familial. Les familles ont pris l'habitude d'inhumer les cendres de leur défunt dans la « tombe du groupe domestique » appelée *iebaka* 家墓, dans le cimetière qui se trouve dans l'enceinte du monastère : les « cimetières des monastères bouddhiques » *jiin bochi* 寺院墓地. En procédant aux nombreux rituels commémoratifs du jour anniversaire de la mort du défunt notamment sur la tombe, les familles s'assurent la protection des ancêtres dans leur vie quotidienne.

L'espace de la tombe lui-même est révélateur des pratiques bouddhiques et de l'importance accordée au groupe domestique qui n'a pourtant plus de valeur juridique depuis 1946. En effet, sur la stèle *sekihi* 石碑 est gravé le nom du groupe domestique suivi de l'idéogramme « groupe domestique » *ie* 家. Sur le côté à l'arrière de la stèle figurent le nom posthume bouddhique du défunt, son nom usuel et les dates de naissance et de mort. En bas, devant de la stèle, sont disposés au centre le « brûle-encens », *kōro* 香炉, et de chaque côté un « support de fleurs », *hanatate* 花立, sur la face desquels est souvent gravée l'armoirie de la famille. Si les offrandes de fleurs et d'encens sont dédiées au mort, à l'origine celles-ci étaient destinées à Bouddha. Accolé à l'arrière de la tombe, on distingue « le support des plaquettes funéraires commémoratives », *tōbatate* 塔婆立. *Tōba* 塔婆 ou *sotōba* 卒塔婆 [skr. stūpa], désigne un monument commémoratif ou un reliquaire où étaient enchâssées les cendres de Bouddha ;

dans le cas du Japon, il s'agit de longues plaquettes de bois qui servent aux cultes commémoratifs du défunt. Récemment, un nouvel élément a été ajouté à la tombe : « la stèle à épitaphe » *boshi* 墓誌. Disposée sur un côté, y sont reproduites les informations sur le défunt (inscrite généralement à l'arrière de la stèle principale) mais également une épitaphe le plus souvent, un poème ou les mots du défunt. Cette stèle à épitaphe montre le besoin actuel de manifester une relation personnalisée avec le défunt en l'immortalisant dans la pierre.

Si le bouddhisme conserve le monopole de la tombe au Japon (voir Photo n° 2), mentionnons toutefois qu'il existe aussi des « tombes shinto » appelées *Okutsuki* 奥津城 qui littéralement signifie un endroit profond dont l'extérieur est délimité. Cette traduction littérale explicite l'importance dans le shinto de tenir à l'écart les morts, source d'impureté maximale. Les cimetières shinto sont très minoritaires et sont séparés des sanctuaires shinto pour circonscrire la pollution afférente à la mort. Toutes les tombes shinto ne se trouvent pas dans des cimetières shinto. En effet, nombreuses sont celles à être disséminées dans les cimetières publics ou les cimetières non confessionnels ou pluriconfessionnels appelés « jardin des âmes » *reien* 霊園. C'est généralement dans ces espaces funéraires que sont concentrées les nouvelles formes de tombes. Les tombes shinto comme les tombes non confessionnelles se distinguent des tombes bouddhiques, en arborant un design particulier : la « tombe de type occidental en forme d'orgue » *yōgata orugan baka* 洋型オルガン墓 (voir Photo n° 3). Si la



Photo n° 2 : Tombes bouddhiques, monastère Jōkōji, Tokyo (2007).



Photo n° 3 : Tombe de type occidental en forme d'orgue, Izumi Jōen, Tokyo (2007).



Photo n° 4 : Tombe collective aux cultes éternels, monastère Jōkōji, Tokyo (2007).

forme de la pierre tombale change, toutefois le dispositif de la tombe traditionnelle bouddhique est conservé, puisque l'on trouve une pierre pour les offrandes de fleurs (*sakaki/shinto*), une pierre pour disposer les offrandes d'encens (bougie/shinto). Dans ces cimetières, comme dans les monastères bouddhiques sont apparus récemment des « tombes collectives aux cultes éternels », *eitai kuyōbo* 永代供養墓 (voir Photo n° 4). Elles répondent à la demande croissante de personnes sans descendance ou de celles qui ne veulent pas faire peser sur leurs enfants l'obligation des rites post mortem. Ce nouveau type de tombe offre une réponse au manque d'espace et met en avant l'individu qui est libre de choisir son dernier lieu et (dans une certaine mesure) ses partenaires dans l'au-delà.

### Bibliographie

- François Macé, *La mort et les funérailles dans le Japon ancien*, Cergy, Presses orientalistes de France, 1986.
- Fabienne Duteil-Ogata, « Emerging Burial Spaces and Rituals in Urban Japan » in Natacha Aveline-Dubach, *Invisible Population : The Place of the Death in East Asian Megacities*, Lexington Books, 2012 : 50-74.
- Fabienne Duteil-Ogata, *L'espace funéraire au Japon, un espace diversifié en pleine mutation : vers un nouveau lexique ?* [http://www.reseau-asie.com/cgi-bin/prog/pform.cgi?langue=fr&Mcenter=colloque&TypeListe=showdoc&email=&password=&ID\\_document=434](http://www.reseau-asie.com/cgi-bin/prog/pform.cgi?langue=fr&Mcenter=colloque&TypeListe=showdoc&email=&password=&ID_document=434)
- Shintani Takanori 新谷尚紀, *Petit dictionnaire ethnographique de la mort et des pratiques funéraires* 民俗小事典——死と葬送, Tokyo, Yoshikawa Kōbunkan, 2005, p. 398.
- Tamamuro Fumio, « Jidan, idéologie des rapports qui liaient les monastères bouddhiques et familles paroissiales » in *Cahiers d'études et de documents sur les religions du Japon*, Paris, Alpha Bleue, 1989 : 87-110.